

COMMUNIQUE

AGREMENTS DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 19 mai 2010, d'agrèer le fonds suivant :

MAC ETHICAL FCP

Fonds Commun de Placement

régi par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Siège Social : Green Center, Bloc C 2^{ème} étage
Rue du Lac Constance Les Berges du Lac - 1053 TUNIS

MAC SA - intermédiaire en bourse - et la AMEN BANK ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 19 mai 2010, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé «MAC ETHICAL FCP » d'un montant initial de D.100 000 divisé en 1 000 parts de D.100 chacune.